



Note d'information n°11

Désaffectation des adhérents non alignés

NOUR1 (Appartement et commerce)

Malgré plusieurs relances effectuées par le comité de recouvrement durant les derniers mois, certains adhérents NOUR1 (Appartement et commerce) n'ont pas encore régularisé leurs situations. La date limite du **31 Janvier 2019** a été fixée par le BE comme délais ultime pour régler les impayés.

A partir du Mardi **15 Janvier 2019**, l'avocat mandaté par ASTOS procèdera à l'envoi des lettres de mise en demeure pour appliquer légalement la procédure. La liste des biens libres pour cession sera diffusée dans une note officielle le Vendredi **1^{er} Février 2019**.

Bureau exécutif ASTOS